## Adhésion 2024<sup>1</sup> (à compléter en MAJUSCULES)

Vous pouvez aussi adhérer en ligne en allant sur notre site : https://syndicat-asso.fr/adherez/ réadhésion □1ère adhésion-→yous connu ASSO-Solidaires par : □ l'Union Syndicale Solidaires □ Connaissances ☐ Collègues / lieu de travail ☐ Site internet / réseaux sociaux ☐ Autre **COORDONNÉES** ☐ femme ☐ homme ☐ je me définis autrement² Âge<sup>2</sup>:.....Adresse personnelle:..... Code postal :......Ville : ......Téléphone personnel :..... SI JE SUIS EN EMPLOI: Employeur: Sigle le cas échéant: Adresse de l'établissement : Code postal : ......Ville : ..... Secteur d'activité : Dépendez-vous d'une convention collective ? 

Non 

Oui (précisez): Attention : si vous dépendez d'une convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD), de la branche associative du sanitaire et social (BASS), ou des conventions FEHAP (51) ou ESPI (66), vous faites partie du champ de syndicalisation de Sud Santé Sociaux et non d'ASSO-Solidaires. Vous pouvez consulter www.sudsantesociaux.org. De même si vous êtes dans le secteur culturel ou sous convention SYNTEC, contactez adhesion@syndicat-asso.fr, vous pouvez dans le premier cas dépendre d'ASSO-Solidaires comme de SUD Culture, dans le deuxième d'ASSO-Solidaires ou de Solidaires-Informatique Nombre de salarié·e·s dans votre établissement : ..... **Êtes-vous élu∙e ?** Élu∙e CSE Délégué∙e syndical∙e Représentant∙e de section syndicale Type de contrat : ...... Travaillez-vous à temps partiel ? 
Non 
Oui, combien d'heures?...... J'ai des responsabilités employeur dans une association où je suis bénévole (membre d'un bureau, CA) : 
Non 
Oui COTISATION (CHOISIR L'UNE OU L'AUTRE DES OPTIONS) Stagiaire / privé-e d'emploi / Volontaire/ CDDI, CUI-CAE, PEC, contrat aidé. → Cotisation 2023 = 10 € ☐ Salarié·e hors contrats aidés : (0,5 % du salaire net mensuel) réadhésion 2023 = Salaire net mensuel ...... x0,005x12 mois<sup>4</sup> = ..... Pour une première adhésion la cotisation peut être calculée au prorata des mois restants (à partir du mois en cours de l'adhésion). **COMMUNICATION ET ENGAGEMENT** J'autorise ASSO-Solidaires à communiquer mes coordonnées  $\square$  à la section locale la plus proche de mon domicile ☐ à la section syndicale de mon association employeuse, si elle existe 🔲 Je souhaite être (re)abonné-e à la liste mail d'échange du syndicat et à celle de ma convention collective si il en existe une. En cochant cette case je consens à l'utilisation par le syndicat des données personnelles. Celles-ci sont utilisées conformément à l'objet exclusif statutaire du syndicat et dans le respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Vous pouvez exercer votre droit de communication, de modification et de retrait de ces informations de ce présent consentement par demande écrite à l'adresse mail ou postale de contact indiquée dans le présent formulaire. ☐ En adhérant à ASSO-Solidaires, je m'engage à respecter ses valeurs féministes, antiracistes, priorisant la défense des plus précaires : si vous ne cochez pas cette case, votre adhésion ne sera pas valide **MODE DE PAIEMENT** : (virement + simple pour nous et + rapide) Espèces □ Chèque(s) n° de chèque(s) :...... à l'ordre du Syndicat ASSO - Solidaires<sup>5</sup> ☐ Virement(s) RIB ASSO-Solidaires, FR76 4255 9100 0008 0125 4707 534 code BIC: CCOPFRPPXXX – Merci d'indiquer vos prénom et nom + ADHÉSION 2023 dans le libellé du virement et le nombre de virements si vous échelonnez (ex 1/3 si en 3 fois)

À:

Signature

L'adhésion est par année civile, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Facultatif, à des fins statistiques sur le genre et l'âge des adhérent.es.

Nous n'acceptons pas les mails professionnels, car ils peuvent généralement être lus par l'employeur.

Les cotisations syndicales font l'objet d'un **crédit d'impôt** de 66 % : même si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de vous faire rembourser 66 % de votre cotisation si vous le mentionnez dans votre déclaration annuelle de revenus.

Le paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques. Vous pouvez les « post-dater », mais merci de les envoyer en une fois.